

ÉTUDE ET ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE APPLIQUÉ À LA COMPTABILITÉ
--

Le contrôle interne est une des conditions essentielles de la sincérité, de la fidélité, de la régularité et de la valeur probante de la comptabilité.

- Régularité : comptabilité conforme aux principes comptables.
- Sincérité : enregistrer correctement les faits.
- Valeur probante : la comptabilité est complète.

C'est l'ensemble des mesures de contrôle mise en place dans l'entreprise pour assurer la protection du patrimoine et la qualité de l'information comptable. Après avoir précisé les objectifs du contrôle interne, l'auditeur doit l'évaluer afin de vérifier sa pertinence, sa permanence et son application. Cette évaluation repose sur des principes liés aux modalités de contrôle.

D'après DECF : évaluation du contrôle interne.

1. Saisie des procédures : utilisation de diagramme de circulation, de mémorandums et d'un manuel de procédures.
2. Tests de conformité : suivi de quelques transactions pour s'assurer de la compréhension et de la réalité du système.
3. Évaluation préliminaire du contrôle interne : points forts et les faiblesses du système.
4. Tests de permanence : tests pour s'assurer que les points forts sont appliqués.
5. évaluation définie du système : points forts du système et les faiblesses de conception.
6. fin et conclusion de l'évaluation : incidences sur le programme de contrôle des comptes.

I°) PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSE LE CONTRÔLE INTERNE

A°) Principe d'organisation

Pour que le contrôle interne soit satisfaisant, il est nécessaire que l'organisation de l'entité possède certaines caractéristiques ; elle doit être :

- Adaptée,
- Vérifiable,
- Formalisée
- Et doit comporter une séparation convenable des fonctions. Un cumul des fonctions favorise les erreurs, les négligences, les fraudes et les dissimulations.

B°) Principe d'intégration

Les procédures mises en place doivent permettre le fonctionnement d'un système d'autocontrôle mis en œuvre par des recoupements, des contrôles réciproques et des moyens techniques appropriés.

- Recoupements : ils permettent de s'assurer de la fiabilité de la production et du suivi d'une information.
- Contrôles réciproques : ils consistent dans le traitement simultané d'une information, selon la même procédure, mais par des personnes différentes.
- Moyens techniques : ils recouvrent l'ensemble des procédures qui évitent, corrigent ou réduisent l'intervention humaine, donc éviter les erreurs et les fraudes.

C°) Principes de permanence et d'universalité

La permanence suppose une pérennité des systèmes, liée à l'organisation de l'entreprise. L'universalité suppose que toutes les personnes de l'entreprise participent au développement du contrôle interne.

D°) Principe d'indépendance

Ce principe implique que les objectifs du contrôle interne sont à atteindre indépendamment des méthodes, procédés et moyens de l'entreprise.

E°) Principe d'information et d'harmonie

L'information doit répondre à certains critères, tels que la pertinence, l'utilité, l'objectivité, la communicabilité et la vérifiabilité. L'harmonie est l'adéquation du contrôle interne aux caractéristiques de l'entité et de son environnement.

Modalité du contrôle interne

III°) DÉMARCHE SUIVIE DANS L'APPRÉCIATION DU CONTRÔLE INTERNE

La démarche utilisée comporte deux étapes :

- L'appréciation de l'existence du contrôle interne
- L'appréciation de la permanence du contrôle interne

A°) Appréciation de l'existence du contrôle interne

Cette première étape consiste à comprendre les procédures de traitement des données. Elle se déroule ainsi :

- Prise de connaissance rapide, mais suffisante des modalités de fonctionnement.
- Prise de connaissance détaillée du système de traitement des données.
- Vérification par des tests.
- Évaluation des risques d'erreur.
- Évaluation des contrôles internes devant assurer la protection des actifs.
- Identification des contrôles internes.

B°) Appréciation de la permanence du contrôle interne

La deuxième étape consiste à vérifier le fonctionnement des contrôles internes sur lesquels, le réviseur a décidé de s'appuyer. Elle se déroule ainsi :

- Vérification par des tests de l'application permanentes des procédures.
- Formulation définitive du jugement, à partir de l'évaluation des conclusions des précédentes phases.

III°) PRISE DE CONNAISSANCE DU DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE ET CONCLUSION

Cette prise de connaissance s'effectue selon 5 techniques :

A°) Prise de connaissance des documents existants

Cela consiste à recenser tout ce qui peut aider le réviseur, à apprécier les systèmes, procédures et méthodes utilisées par l'entité ; documents externes et internes.

B°) Conversation d'approche

C'est une technique informelle : le professionnel va, au cours d'entretiens, demander de décrire les systèmes mis en place. C'est une démarche empirique.

C°) Analyse des circuits par diagramme

Légende

D°) Questionnaires et guides opératoires

Les questionnaires permettent au réviseur de déceler les points forts et les faiblesses du contrôle interne. Deux formes : simplifiée (oui – non) et complète (questions ouvertes).

E°) Grilles d'analyse

Les grilles d'analyse du contrôle interne font ressortir les fonctions assumées par les postes de travail. Ce sont des tableaux à double entrée, effectuant l'inventaire des différentes opérations réalisées.

F°) Conclusion de l'évaluation du contrôle interne de la comptabilité

L'examen du contrôle interne par le réviseur, lui permet de déterminer dans quelle mesure, il pourra s'appuyer sur ce contrôle interne, pour définir la nature, l'étendue et le calendrier des ses travaux. Il pourra orienter sa mission de contrôle, synthétiser dans une note pour chaque compte significatif. :

- Le ou les systèmes comptables.
- Le processus de jugement
- Les contrôles internes sur lesquels il s'est appuyé.
- La nature, l'étendue et le calendrier des autres vérifications.